

leur servir. De cela, je ne sais pas si le ministre est au courant. Mais je suis certain que le ministre sait que l'allocation en question a été réduite à maintes reprises, parce que la compagnie était censée payer 2 p. 100 de ses revenus au fonds de pension de la vieillesse, contribution qu'elle n'a pas pu faire, n'ayant plus réalisé de bénéfices depuis un grand nombre d'années.

Le ministre a-t-il reçu de la Dosco les assurances qu'au moment où entrera en vigueur le régime de la sécurité de la vieillesse, les mineurs qui reçoivent une allocation de cette société, en particulier ceux pensionnés depuis 1952, pourront en profiter? Le ministre ferait mieux de s'informer avant de déclarer que 900,000 personnes retireront des avantages de ce régime particulier. Selon lui aucune indignité ne s'attacherait à l'octroi de ce supplément. Mais il n'a pas eu de contacts avec ceux qui attendent une augmentation de la pension de vieillesse. Ils sont tous impatients de voir augmenter la pension de vieillesse sans avoir à subir la honte de l'évaluation des moyens.

• (10.40 p.m.)

Le ministre sait aussi qu'il serait bien plus simple de payer tout le monde, y compris les députés et les sénateurs, que d'imposer une évaluation des ressources. Je reconnais, comme l'a signalé le député de Winnipeg-Nord-Centre, que l'évaluation n'est pas aussi sévère qu'elle l'était, mais c'est encore une évaluation des ressources dont la mise en œuvre exige des inspecteurs, des vérificateurs comptables, la location d'immeubles et tout le reste, ce que le ministre n'a sans doute pas pris en considération en calculant le coût total.

S'il en coûtait moins cher de payer aux pensionnés de la vieillesse une pension en vertu de la formule et du principe qu'invoquait le gouvernement libéral à cette époque, il en coûte toujours moins cher aujourd'hui. Une modification à la présente loi suffirait pour donner aujourd'hui aux pensionnés canadiens \$95 ou \$100, tout comme ils ont pu obtenir \$40 en vertu du principe invoqué par un autre gouvernement libéral, la pension étant automatiquement payable à l'âge de 70 ans. Le ministre oublie certainement une partie des dépenses dont il faut tenir compte et le nombre de personnes dont on aura besoin pour surveiller l'application de cette mesure.

J'aurais quelques commentaires à faire sur les propos du député de Brantford (M. Brown), mais je m'en tiendrai à ceci. Je l'ai déjà dit, sauf le respect que nous avons pour certains députés, il me semble qu'en l'occurrence les députés libéraux craignent le minis-

[M. MacInnis.]

tre de la Santé nationale et du Bien-être social. Malgré leurs sentiments à l'égard des pensionnés de la vieillesse au pays, ils n'ont pas le courage d'exprimer ces sentiments en votant pour une pension de la sécurité de la vieillesse sans évaluation des ressources—évaluation qu'on a appelée l'«évaluation MacEachen».

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, il me semble que le gouvernement libéral continue à faire ce qu'il fait depuis longtemps. Je me souviens d'avoir entendu les députés ministériels et ceux de l'opposition, tout frais sortis d'une campagne électorale, parler de porter la pension à \$100. Ils ont provoqué un tollé général des banquettes ministérielles, car cela allait coûter, disait-on, 800 millions de dollars aux contribuables canadiens. Je me souviens d'avoir exprimé l'opinion que le coût d'une pension de \$100 à l'âge réduit de 65 ans allait coûter bien moins que la moitié de ce chiffre. La mesure législative dont nous sommes maintenant saisis indique que le gouvernement a fixé ce montant de façon tout à fait irrationnelle et plutôt à contrecœur.

Le ministre se rendra compte que l'établissement de la pension de sécurité de la vieillesse sans évaluation des moyens a fait suite aux pressions qu'ont exercées tous les vieillards pensionnés du pays pendant plusieurs années ainsi que tous les hommes politiques qui ont cherché à se faire élire. Aucun homme politique près du peuple, j'en suis sûr—et les élus doivent avoir partagé les vues de leurs commettants—n'ignorait que l'imposition d'une évaluation des moyens donne lieu à la pire anomalie. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de la supprimer, ce qui, selon moi, était un pas dans la bonne direction.

Non seulement le gouvernement est minoritaire, mais il est aussi divisé contre lui-même. Il y a deux factions financières au sein du parti libéral. Une est ultra-conservatrice; je ne qualifierai pas l'autre de progressiste, mais elle s'adapte au moins à notre époque et cherche par des moyens conservateurs à innover en matière de législation. Lorsque ces deux groupes du parti libéral se concertent, il en résulte des mesures de ce genre.

Nous nous rendons tous compte que cette mesure législative n'est pas toute d'une pièce. Elle comporte une évaluation des besoins, donc quelque chose d'infamant. Elle se rattache à d'autres mesures, notamment au régime de pensions du Canada, à notre régime d'allocations de sécurité sociale pour former au Canada un régime très confus de sécurité sociale.